

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20220829-005-bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 29 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 août à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e-s en exercice : 15  
Nombre de conseiller·e-s présent·e-s : 15  
Nombre de conseiller·e-s absent·e-s : 0

Étaient présent·e-s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e-s :

Date de convocation : 23 août 2022

Secrétaire de séance : Etienne Careil

**OBJET : Droit de préemption urbain**

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AL 251, appartenant à Consorts Regeffe
- Immeuble cadastré AE 187, appartenant à M. Belgarbi

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur ces immeubles

DIT que la présente délibération sera transmise aux Notaires, mandataire des propriétaires.

La maire  
Céline Elie

